

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14, 13 à partir du point 7**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 05 septembre 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux,

Et le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Paméla ETIENNE – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Martine GACON – Loïc MORDAN (jusqu'au point 6)**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Stéphane PITAVY – Loïc MORDAN à Francis NOUHANT (à partir du point 7)**

**Secrétaire de séance : Martine GACON**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Assujettissement à la TVA de l'ensemble commercial (local et halle),
- Assurance dommages ouvrage pour l'ensemble commercial,
- Nouveau plan de financement pour les travaux toiture et menuiseries école,
- Eclairage public
- Tarif location de la salle polyvalente et de la salle verte
- PLUIH : validation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2022**

Le compte rendu de la séance du 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE L'ENSEMBLE COMMERCIAL (LOCAL ET HALLE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs à la réalisation de l'ensemble commercial (local et halle) devant commencer prochainement, la demande d'un assujettissement à la T.V.A des loyers perçus à terme paraît opportune.

En effet, cette option permettra en contrepartie d'obtenir un remboursement plus rapide de la T.V.A versée lors du règlement des factures de travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** d'assujettir l'ensemble commercial (local et halle) à la T.V.A,
- PRÉCISE** que l'ensemble commercial fera l'objet d'un budget annexe,
- PRÉCISE** que la déclaration de la T.V.A se fera trimestriellement,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3 – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR L'ENSEMBLE COMMERCIAL**

Monsieur le Maire propose de souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de construction de l'ensemble commercial (local + halle). Cette assurance couvre les éventuelles malfaçons qui pourraient apparaître après réception de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de souscrire une assurance dommages-ouvrage avec GROUPAMA dans le cadre des travaux de construction de l'ensemble commercial (local + halle), et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

### **4 – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX TOITURE ET MENUISERIES ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école maternelle construite en 2007 subit des fuites d'eau de pluie dont la cause est la mauvaise imperméabilité du toit en terrasse lors de pluies importantes. Ces fuites entraînent la chute de dalles de plafond, avec le risque qu'elles tombent sur des enfants. Par conséquent, il propose de traiter l'étanchéité de la terrasse dans sa totalité afin de faire cesser ces désagréments, et de changer également 2 portes et 3 fenêtres côté garderie, située dans l'école. En effet, ces menuiseries posent des problèmes de fermeture et de sécurité.

Par délibération D2021-089 du 18.11.2021, le conseil municipal a accepté de réaliser les travaux décrits ci-dessus et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département, de l'Etat et de la Région.

Mais il est nécessaire de modifier le plan de financement : L'Etat au titre de la DETR ne finance pas ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Réfection de toiture	23 857,36 €	Conseil Départemental de l'Allier	9 023,90 €	30%
Pose menuiseries	6 222,32 €	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	15 039,84 €	50%
		Autofinancement	6 015,95 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>30 079,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 079,68 €</b>	<b>100%</b>

## 5 – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre des économies d'énergie, d'éteindre l'éclairage public de 21h à 6h30 sur l'ensemble de la commune de Quinssaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire d'éteindre l'éclairage public de 21h à 6h30 sur toute la commune de Quinssaines,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

## 6 – TARIF LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE VERTE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les tarifs du gaz et de l'électricité ne cessent d'augmenter. Il propose donc de répercuter la hausse de l'énergie sur les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle verte pour la période d'hiver (01<sup>er</sup> octobre au 30 avril).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (13 voix pour, 2 abstentions) :

- DÉCIDE** de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 (date de location) :

SALLE POLYVALENTE	TARIF AU 01.10.2022		
	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Hiver (du 01.10 au 30.04)	360,00 €	GRATUIT	720,00 €
Eté (du 01.05 au 30.09)	240,00 €	GRATUIT	480,00 €
Vaisselle	35,00 €	GRATUIT	35,00 €
Sono	25,00 €	GRATUIT	25,00 €

SALLE VERTE	TARIF AU 01.10.2022		
	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Hiver (du 01.10 au 30.04)	175,00 €	GRATUIT	350,00 €
Eté (du 01.05 au 30.09)	125,00 €	GRATUIT	250,00 €

## 7 – DELIBERATION AUTORISANT LES AGENTS DE LA COMMUNE A INTERVENIR POUR LE COMPTE DU CCAS

*Départ de Loïc MORDAN pour raison professionnelle*

Dans le cadre de la mise en place des fiches infos secours par le CCAS, les agents de la commune se déplacent chez les gens pour les aider à compléter ces fiches.

Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser les agents de la commune à intervenir pour le compte du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** les agents de la commune à intervenir pour le compte du CCAS dans le cadre des fiches infos secours.

#### **8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a racheté la licence IV à Madame Pascale BAILLY VAZEILLE. Cette licence a été transférée à Sophie AFFRAIX pour le dépôt de pains de Quinssaines.

Il est maintenant nécessaire de signer une convention de mise à disposition de la licence IV avec Sophie AFFRAIX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

#### **9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE VERTE POUR LES ATELIERS NUMERIQUES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Montluçon Communauté a mis en place des ateliers numériques au printemps 2022 à la salle verte. Ces ateliers vont se poursuivre à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'en juillet 2023. Ils se tiendront à la salle verte les mercredi après-midi et les jeudis toute la journée.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition gratuite de la salle verte pour ces ateliers numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

#### **10 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR TRAVAUX DANS LES PARCELLES ZD23 ET 60 – CLOS DE LA CROIX DURAND**

Monsieur le Maire présente la convention de servitude proposée par la société ENEDIS relative à l'occupation d'un terrain situé 6 Clos de la Croix Durand (ZD 23 et 60) pour le passage de lignes électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

#### **11 – ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'encaisser le chèque de la compagnie d'assurance GROUPAMA de 537,06 € qui correspond au remboursement du bris de glace concernant le tracteur NEW HOLLAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ENCAISSER** le chèque de 537,06 € de GROUPAMA.

## **12 – AIDE A L'ACQUISITION D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération D2022-013 du 11.02.2022, il avait été décidé de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ par foyer fiscal désireux d'acquérir un vélo à assistance électrique (VAE). Il a proposé, par délibération D2022-062 du 23.06.2022 de continuer cette opérations et d'offrir 5 aides supplémentaires.

Il souhaite continuer cette opération et offrir 3 aides supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ pour les 3 premiers habitants (au maximum 2 par foyer fiscal) de Quinssaines qui en feront la demande.

## **13 – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE**

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable établi par le SIVOM Rive Gauche du Cher Huriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE** du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

## **14 – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)**

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services du SPANC établi par le SIVOM Rive Gauche du Cher Huriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE** du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

## **15 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Catherine BILLAUD, adjointe aux finances, explique qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements au niveau du budget de fonctionnement :

### **DM 7 DIVERS INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
60622 (011) : Carburants	3 000,00 €	7067 (70) – Redev.&droits des serv.péri-sc	-15 000,00
60633 (011) – Fournitures de voirie	2 000,00 €	74718 (74) : Autres	-3 000,00

61351 (011) – Matériel roulant	500,00	74833 (74) : Etat- Compens.au titre exonéra	18 000,00
615231 (011) : Voiries	12 000,00	74834 (74) : Etat- Compens.au titre exonéra	-18 000,00
615232 (011) – Réseaux	2 000,00		
61558 (011) – Autres biens mobiliers	- 2 000,00		
6218 (012) – Autre personnel extérieur	3 000,00		
6288 (011) – Autres	-39 500,00		
64114 (012) : Indemnité inflation	500,00		
64132 (012) : Suppl. familial de traitement	400,00		
64134 (012) : Indemnité inflation	300,00		
64138 (012) : Primes et autres indemnités	4 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-2 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraites	-2 700,00		
65134 (65) : Aides	1 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	2 500,00		
657362 (65) : CCAS	-3 000,00		
65742 (65) : Entreprises	-5 000,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	5 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-18 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-18 000,00 €</b>

Il en est de même avec l'investissement.

## DM 8 DIVERS INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2031 (20)-136 : Frais d'études	-319,50 €	1322 (13) – 138 : Régions	10 000,00 €
2128 (21) –161 : Autres agencements	319,50 €	1322 (13) – 164 : Régions	33 485,00
215731 (21)-170 : Matériel roulant	914,71 €	1323 (13) – 163 : Départements	9 023,90 €
2158 (21) – 170 : Autres installations, matériel	243,75 €	1328 (13) – 164 : Autres	6 000,00 €
2188 (21) – 168 : Autres immobilisations corporelles	26 909,40 €	13461 (13) – 163 : DETR	-8 873,50 €
2188 (21) – 170 : Autres immobilisations corporelles	-1 158,46 €	13461 (13) – 164 : DETR	-22 726,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 909,40</b>		<b>26 909,40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** les Décisions Modificatives de fonctionnement et d'investissement présentées ci-dessus.

### **16 – PLUIH : VALIDATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)**

Suite à la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal valide les orientations d'aménagement et de programmation.

### **17 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

↳ La convention avec l'Etat concernant la mise en place du tarif social des repas de la cantine scolaire a été retournée signée à la commune. Le tarif à 0,50€, 1€ ou 3,20€ selon le quotient familial des parents va être appliqué à compter du 01.09.2022.

La séance est levée à 21h00.